

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-138-1908 Congé.

n° 71-138-1908

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 138 du 01/05/1908

Date de publication

24 avril 1908

Date du numéro

1 mai 1908

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de six mois à passer en France est accordé à M. Niocel, Juge de Paix à compétence étendue de Djibouti. M. Niocel prendra passage sur le paquebot « Djemnah » de la Cie des Messageries Maritimes attendu à Djibouti le 4 mai 1908.